**Respecter les personnels, une nécessité !**

A l’heure de dresser un premier bilan de la rentrée 2019, les représentants FSU, élus du personnel au conseil d’administration du lycée Paul Duez ne peuvent qu’alerter une fois de plus sur la dégradation de leurs conditions d’exercice au sein du service public d’éducation.

Les suicides de plusieurs collègues enseignants depuis la rentrée, dont celui de Christine Renon, directrice d’école à Pantin, sont des moments d’alerte que personne ne devrait ignorer. Pourtant, M. le Ministre de l’éducation nationale interpellé par les organisations syndicales, FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT, FERC-CGT et SUD-Education par un courrier, le 8 octobre dernier, n’a toujours pas répondu à cette heure. C’est pour cela que ces organisations appellent à un rassemblement ce mercredi 6 novembre devant le Rectorat de Lille.

Ces évènements dramatiques sont des gestes ultimes de personnels très attachés à leurs missions, très investis et qui, au regard des attentes actuelles de l’institution ne parviennent plus à faire face. Au centre, c’est la question de la souffrance au travail qui est soulevée mais aussi le manque de respect et de reconnaissance dans l’exercice du métier. L’annonce de la fusion des CHSCT avec les CTA, et la diminution de leurs moyens d’action est un très mauvais signe donné à la profession.

Depuis la rentrée, les personnels sont confrontés à l’accumulation des tâches nouvelles et à la valse des réformes : des réformes rejetées par la communauté éducative dans toutes les instances représentatives et qui sont pourtant imposées à marche forcée. Leur mise en place confirme l’analyse très critique que les syndicats de la FSU en avaient fait depuis le début, dénonçant depuis 2 ans, leurs effets délétères pour les élèves et les personnels.

Elles se traduisent par la montée des effectifs d’élèves et la multiplication des classes à prendre en charge, la diminution des heures d’enseignements disciplinaires, la disparition du groupe classe et de la notion d’équipe éducative en 1ère générale (avec parfois 54 enseignants sur une même classe de première dans notre établissement) ce qui complique le suivi pédagogique, la diminution des heures en groupes à effectifs réduits, le manque de temps pour aborder les difficultés individuelles et méthodologiques des élèves, des programmes très ambitieux et des contraintes horaires intenables, avec des nouveaux programmes à mettre en œuvre la même année sur les deux niveaux de 2de, de première générale et technologique.

Le travail en commun sur certaines disciplines sans concertation prévue, ou la création de nouvelles disciplines ont engendré une charge de travail excessive et la très grande majorité des enseignants parent à l’urgence des cours : ce qui est une véritable souffrance quand faire correctement son métier est chevillé au corps de notre profession.

La même année où il faut aussi découvrir de nouvelles épreuves de bac et de nouvelles modalités de l’examen : pour le lycée général et technologique, la réforme du bac sonne le glas du diplôme national, gage d’égalité de traitement de tous les élèves sur tout le territoire national. C’est la mise en cause de la valeur de l’examen par la multiplication d’épreuves évaluées au local : la mise en place des E3C (épreuves communes de contrôle continu), à marche forcée, dans un état d’improvisation inédit pour une épreuve de bac, maltraite les enseignants et les élèves puisque à moins de 3 mois des épreuves les types de sujets qui peuvent tomber ne sont même pas connus. De plus, les dernières directives données aux recteurs par le ministre ne cadrent pas les conditions de passage de ces épreuves en laissant la latitude à tous les établissements de les organiser comme ils le souhaitent. Les modalités précises de passage, de correction, de surveillance posent ainsi de gros soucis dans l’égalité des candidats face à l’examen avec des modalités pouvant être très différentes d’un lycée à l’autre.

La numérisation des copies et les corrections dématérialisées sont censées répondre à l’exigence d’anonymat : procédure gadget qui est l’assurance de pénibilité plus grande pour les personnels administratifs, déjà en nombre insuffisant et pour les enseignants qui effectueront ces corrections. Remarquons que les enseignants utilisent chez eux un matériel informatique qu’ils ont dû acheter eux-mêmes et que les établissements ne disposent pas de bureaux, ni de salles informatisées pour que les professeurs puissent corriger dans de bonnes conditions, sauf à supprimer les cours dans les salles pupitres. Ce dernier exemple montre que cette réforme a été pensée d’en-haut sans en mesurer les conséquences pour les enseignants et les élèves et contre l’avis de la profession.

Pour les professionnels que nous sommes, la mise en place de ce baccalauréat est l’aboutissement d’un processus de démantèlement de l’examen et la réaffirmation du tri social, engagé avec la réforme de l’orientation post-bac. Dans Parcoursup, les dossiers des élèves sont anonymés mais pas l’établissement d’origine, ce qui laisse libre cours aux critères de sélection selon l’établissement ou la ville d’origine de l’élève.

Les enseignants sont confrontés aussi à la multiplication des réunions qui aboutissent souvent à les désunir, à les mettre en concurrence et en compétition. Le choix des spécialités en premières censées répondre aux attentes d’élèves de 2de encore très incertains sur leur orientation, l’abandon d’une spécialité en fin de classe de 1ère générale sont des éléments très déstabilisants pour les professeurs partagés entre leur conscience professionnelle et la nécessité d’attirer des élèves pour remplir des groupes et sauver des postes menacés.

Ce ne sont pas les mesures ministérielles récentes qui vont rendre aux enseignants une motivation qui est bien mise à mal : Renforcement du poids des hiérarchies locale dans l’évaluation, imposition de temps de formation sur les congés scolaires, perspective de pensions de retraites sacrifiées et allongement de la durée des carrières, précarisation de la situation des contractuels et difficultés pour les AESH confrontés à une dégradation de la prise en charge des élèves en situation de handicap avec la rationalisation des moyens au sein des PIAL (pôle inclusif d’accompagnement localisé).

A l’heure où un nouveau conseil d’administration se met en place, les élus de la liste FSU souhaitent placer leur action en CA sous le signe de la défense des personnels, de la défense de la qualité du service public d’éducation au bénéfice des élèves et des familles.

Face à ce marasme d’impréparation des réformes et de souffrance engendrée par leurs mises en place, les personnels exigent le retour à des épreuves finales en première et terminale et une remise à plat complète de la réforme du lycée, pour se poser les questions d’une scolarité au service des élèves et dans l’intérêt du service public d’éducation.

Dans l’immédiat, ils réclament de leurs autorités une réelle amélioration des conditions de travail pour tous les personnels qui font vivre les écoles, les établissements et les services; une meilleure reconnaissance de leurs professionnalités, des mesures pour garantir la santé, la sécurité et le bien-être au travail et le développement de services de médecine de prévention; une organisation moins verticale et moins injonctive du fonctionnement de notre système éducatif et l’organisation d’un travail plus collectif et à des rythmes plus respectueux de la qualité de vie au travail ; cela suppose du temps, des moyens et des créations d’emplois nécessaires pour l’ensemble des personnels.